



Les agent.es du 3975, En première ligne pour les usager.ères En grève les 2 et 3 juin Pour défendre leur santé !

Suite à la relance des syndicats sur ses obligations en matière de santé au travail, la ville a enfin répondu **en refusant** :

- La création d'effectifs supplémentaires ;
- La réduction du temps d'exposition aux pénibilités de contraintes émotionnelles fortes spécifiques à un métier à prédominance féminine ;
- La mise en place immédiate de temps de pause plus importants entre chaque appel.

Seuls quelques micro points des demandes des syndicats ont été acceptés comme pistes de travail pour la DDCT.

Des réponses insuffisantes !

Les agent.es réuni.es en réunion d'information intersyndicale vendredi 23 mai ont exprimé leur colère quant à l'absence de réponse immédiate sur le droit de pause entre chaque appel (60 à 100 appels par jour). Ils ont aussi dénoncé le non-respect des procédures pour accident du travail et le manque de soutien, suite notamment à des malaises sur le temps du travail.

Après un an d'alertes, une expertise indépendante pour risque de danger grave, une intersyndicale mobilisée dans les instances santé travail (FSSSCT centrale et DDCT), que faut-il de plus pour que la ville protège et accompagne ses agent.es ?

Les téléconseiller.res du 3975, unie.es continueront à défendre leur travail au service des usager.ers mais sans abimer leur santé !

Elles et ils seront en grève ce lundi 2 juin, veille du conseil de Paris et le 3 juin, jour du Conseil.

Soutenons leurs principales revendications auprès des élu.es parisiens.nes :

1. **Des mesures immédiates afin d'améliorer la qualité de vie au travail (pauses plus longues, et post appel plus long) ;**
2. **Un niveau 2 d'expertise** concret pour toutes les directions à la ville (niveau pour les appels complexes), étant donné que le centre d'appel travaille pour toutes les directions et que bon nombre de celles-ci restent injoignables par le centre de contact ;
3. **La création de 10 emplois ;**
4. **Le retour à la sujétion 6 (qui existait avant le nouveau règlement du temps de travail appliqué en 2022)** au regard des pénibilités d'un métier à prédominance féminine en particulier des exigences émotionnelles.

Rejoignez le collectif des agent.es du 3975 soutenu par l'intersyndicale
Pour participer aux actions prévues

Rappel du mode d'emploi pour faire grève :

⇒ Pas de délai de prévenance

⇒ Le droit de faire grève en milieu de service

Il n'y a aucune obligation de se déclarer gréviste avant la grève. On peut donc se déclarer à tout moment de la journée lorsqu'un préavis a été déposé par une organisation syndicale.

Il n'y a aucune obligation de faire grève en début ou en fin de service (sauf dans les crèches à la DFPE et les établissements sportifs de la DJS où il y a obligation de faire grève en début de service). On peut donc faire grève en milieu de journée.

En s'organisant collectivement (être juste assez de grévistes à différents moments de la journée pour que le service soit à l'arrêt toute la journée), l'impact peut être plus important.

Temps de grève et retenue sur rémunération

La retenue sur rémunération (pourcentage du traitement budgétaire et des primes) est proportionnelle à la durée du service non effectué.

En théorie le logiciel de la Ville de Paris prévoit 5 modalités de prélèvement :

1 heure de grève : 1/210^e du traitement prélevé (environ 7€ pour 1 500€ de salaire, 10€ pour 2 000€)

¼ de journée (plus d'1h jusqu'à ¼ de journée) : 1/120^e du traitement prélevé

½ journée : (plus d'¼ de journée jusqu'à ½ journée) : 1/60^e du traitement prélevé

¾ journée : (plus d'½ journée jusqu'à ¾ de journée) : 1/40^e du traitement prélevé

1 journée : 1/30^e du traitement prélevé

Ces informations figurent dans les fiches pratiques des gestionnaires RH 2022 page 377, voir pièce jointe.

En pratique, pour certains cycles, il est compliqué de faire grève ¼ de journée ou ¾ de journée.

En revanche, tout agent.e de la Ville peut faire grève 1h, une demi-journée ou 1 journée complète.

Lorsque l'on fait une heure de grève, on est comptabilisé comme gréviste.

Faire grève en demi-journée peut permettre de participer à une manifestation sans perdre une journée de salaire (et de refaire grève / participer à une manifestation une autre / d'autres fois).

Paris, 26/05/2025